

REvivre



Association nationale de défense des
Malades, invalides et handicapés

Siège national de l' A.M.i : 172 rue de la Chanaye 71000 MACON

Téléphone mobile 06 13 66 53 48

Messagerie : aminationale@gmail.com - Site internet : www.ami-handicap.org



RAPPEL : REvivre est adressé aux seuls lecteurs ayant réglé une adhésion à l'A.M.i ou un abonnement au journal.

Editorial

L'A.M.i aimerait fêter ses 80 ANS en 2016

C'est le 19 août 1936 que l'UNT (Union Nationale des Tuberculeux), ancêtre de l'A.M.i, a vu le jour lors du Front Populaire. Aujourd'hui encore elle reste l'une des rares associations revendicatives et non gestionnaires de services ou d'établissements dans le paysage du handicap en France.

L'A.M.i s'est toujours reconstruite dans le combat d'émancipation du mouvement social pour changer les conditions de vie et de travail du plus grand nombre. C'est pour cela que l'A.M.i s'est toujours battue pour une intégration véritable des personnes malades et handicapées dans la

vie sociale, professionnelle et culturelle. De même elle revendique, comme le prévoit la loi, la possibilité pour chaque enfant et jeune handicapé de pouvoir étudier dans l'école, le collège, le lycée de son quartier ou dans l'université de son choix.

Cette opiniâtreté dérange dans un monde où de grosses associations monopolisent le débat souvent confisqué par des professionnels. La baisse dans un premier temps, puis l'annulation des subventions ministérielles, ont fragilisé l'association et risquent de provoquer la disparition de l'A.M.i.

Il ne suffit pas de communi-

quer sur le vivier démocratique que représentent les associations si on leur refuse les moyens d'exercer leurs missions. Pour l'A.M.i la subvention du ministère de la Santé d'un montant en 2000 de 6100 euros a diminué chaque année puis disparu en 2008 sans explication et nous venons d'apprendre que le Ministère de la Jeunesse et des Sports a décidé de ne plus nous verser la subvention annuelle de 3 500 euros.

C'est en fonction de ces éléments -que nous espérons pérennes- que l'A.M.i a bâti ses budgets et pris des engagements financiers pour, en particulier, la

location de matériel de reprographie. A ce jour, nous ne savons toujours pas pourquoi ces subventions ont été supprimées. L'A.M.i gêne-t-elle tant qu'il faudrait la faire taire ?

C'est pour assurer la survie d'une association revendicative qui se bat réellement pour que les personnes handicapées puissent vivre, étudier, travailler avec l'ensemble des citoyens chaque fois que cela est possible, que nous nous voyons dans l'obligation de faire appel à votre solidarité financière. D'avance merci.

François COUTURIER

L'A.M.i a vraiment besoin de vous

ENGAGEZ
VOUS !

URGENT

Vous avez besoin de nous, nous avons besoin de vous.

L'AMI est une association qui défend les droits individuels et collectifs des personnes malades, invalides et handicapées, ainsi que ceux de leurs proches.

Elle tient des permanences pour recevoir et aider ces personnes dans leurs démarches concernant les problèmes liés au handicap.

Dans les départements dans lesquels elle est implantée, des membres siègent au sein des différentes instances.

Ainsi, que ce soit dans les Commissions Départementales pour l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), au sein des commissions d'accessibilité, ou autres, elle intervient dans l'intérêt de ces citoyens.

Au niveau national, elle siège également au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) au ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et au comité d'entente regroupant les associations représentatives de personnes handicapées.

Dans ces instances, elle intervient dans le but de faire évoluer la législation pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

De nombreuses dispositions de la loi du 11 février 2005 ne répondent toujours pas aux besoins, aux attentes et aux aspirations de ces citoyens.

C'est pour toutes ces raisons que nous disons :

« Si vous avez besoin de nous, nous avons besoin de vous ».

Alors, comme l'a dit et écrit Stéphane HESSEL :

« Engagez-vous » !

Soutenez et aidez l'A.M.i dans le combat qu'elle mène depuis près de 80 ans.

Rémi WAGNER

Bon de souscription

Pour faire vivre l'A.M.i

Je fais un don pour soutenir l'A.M.i et j'accepte que mon don soit affecté aux projets d'action de l'Association nationale de défense des Malades, invalides et handicapés.

Mon don est de € et je bénéficie d'une économie d'impôt.

L'A.M.i, créée le 19 août 1936, a été reconnue d'intérêt général. Le versement de votre don à l'association vous permet de recevoir un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus. **Chaque don vous fait bénéficiaire d'une réduction fiscale de 66 %.**

NOM ou ORGANISATION.....

ADRESSE.....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « A.M.i » et de l'envoyer à :

Siège national A.M.i - 172 rue de la Chanaye 71000 MACON

Ou par Virement sur crédit municipal **IBAN FR76 1805 0690 8100 0000 0484 130**

avec mention : « Je soutiens l'A.M.i »

J'adhère à l'A.M.i

Tarifs 2015

Adhésion ordinaire : 40 €

Adhésion réduite : 15 € (ressources inférieures au SMIC)

Adhésion de soutien € et plus

L'abonnement à REvivre pour 4 numéros est à 10 euros à régler avec l'adhésion à 12 euros sans adhésion.

Nom Prénom

Adresse.....

CP..... Commune.....

Tél..... Courriel.....

Rappel : Dans toute association l'adhésion est obligatoire pour participer aux activités et aux votes lors des A.G et congrès.

Journal de l'A.M.i

N° tiré à 800 exemplaires
CPPAP : 1114g84031

Directeur publication :
F.Couturier
aminationale@gmail.com

Comité de rédaction :

F.Couturier, E.charron, R.Wagner, F. Rondel
Prosper Feschaud, René Magny

Crédit photos : A.M.i et amis

Mise en pages et routage :

bénévoles de l'A.M.i

Collectif des associations citoyennes



Les associations citoyennes, se définissent comme autonomes, **désintéressées, participatives, au service du bien commun et de l'intérêt général**. Elles constituent l'un des piliers de notre vie démocratique, sociale, civique et culturelle. Elles se distinguent d'un petit nombre «associations lucratives sans but» pour qui le développement de l'activité et la captation de parts de marché sont devenus prioritaires.

Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) est né en 2010 pour lutter contre la circulaire «» qui, dans son contenu, réduisait les associations à devenir de simples prestataires. Le Collectif est à la fois une **cellule de veille juridique et d'alerte, de soutien mutuel et de formation** les associations citoyennes, et un **lieu de débat de réflexion commune** l'interpelle décideurs politiques nationaux, et **propose des analyses et réflexions** associations regroupées au niveau local qui peuvent ainsi mieux agir, travailler avec les décideurs. Au fil du temps, il a montré **la nécessité d'une parole libre et argumentée** service du renouveau associatif.

L'enjeu est de permettre aux associations citoyennes de contribuer à la construction d'une société à finalité humaine (solidaire, durable et participative) à l'échelon local, national et européen. L'association s'est dotée d'une charte de principes qui explicitent des principes d'action communs aux associations citoyennes, malgré leur diversité.

Plusieurs chantiers se sont mis en place, chacun animé par un groupe de bénévoles fonctionnant de manière relativement autonome, le(s) salarié(s) jouant un rôle de coordination et d'organisation.

Veille et alerte

Cinq chantiers sont ouverts en matière de veille et d'alerte:

Financements et conséquences de la rigueur. Une analyse a été menée sur les graves conséquences du plan de rigueur pour les associations. Les chiffres publiés ont ouvert un débat public au cours du second semestre 2014, fortement relayée par les médias, qui a rendu beaucoup plus difficile le déni des problèmes par les autorités. Le débat se poursuit en 2015, en prenant en compte l'évolution des budgets de l'État et des collectivités en 2015 puis 2016, ainsi que l'aggravation de la situation des associations.

Financiarisation de l'action sociale. Une analyse a été menée sur le projet d'investissements sociaux à but lucratif (projet d'application des partenariats public-privé à l'action associative). Ce travail a débouché sur une action d'information et d'interpellation des pouvoirs publics et des banques pour dénoncer les conséquences extrêmement graves de ce projet et s'y opposer.

Réglementation.

Le Collectif a participé depuis deux ans à la préparation de la nouvelle circulaire (Valls), qui doit remplacer la circulaire Fillon, sur les relations financières entre associations et collectivités publiques. Des amendements aux versions successives ont été proposés par le Collectif, en concertation avec le Mouvement associatif, le RTE et d'autres réseaux. Des résultats positifs ont été obtenus, mais des points importants restent à régler. Ce travail se prolonge avec l'examen critique de la transposition de la directive européenne «és publics».

Réforme territoriale et relations associations collectivités.

Le Collectif a participé au groupe interassociatif constitué à l'initiative de Michel Dinet et à l'élaboration d'amendements visant à faire de la vie associative une compétence partagée et à mieux définir des projets de territoire co-construits. Cer-

tains semblent en bonne voie. Plus largement, une réflexion est engagée pour promouvoir des relations partenariales entre associations et collectivités, en s'appuyant sur les démarches de développement local et d'agendas 21, ainsi que sur les chartes d'engagements réciproques (en panne pour cause de rigueur).

Simplifications administratives.

Un travail a été engagé en 2014 à partir d'une enquête auprès des associations sur les complexités et les obstacles administratifs qu'elles rencontrent. Cette analyse a débouché sur des propositions au niveau national. En Île-de-France, un travail plus approfondi est mené dans la durée du fait de la volonté de la Région d'ouvrir le dossier des simplifications.

Soutien mutuel, réflexion commune et formation

Mutualisation des pratiques associatives porteuses d'alternatives. Un groupe de bénévoles s'est mis en place pour recenser et faire connaître des actions porteuses de coopération, d'égalité des droits ou de participation. L'objectif est de mettre en évidence la richesse, la diversité et le sens du travail mené par les associations citoyennes, asseoir les réflexions sur des exemples concrets et mutualiser les pratiques.

Information.

Depuis sa création le Collectif crée des outils, textes et documents pour alerter et informer clairement, les associations et les citoyens; les sujets traités étant parfois complexes, les soirées d'informations-réflexions se sont développer afin de co-construire les outils et la réflexion. Des fascicules, lettres officiels aux élus, un livre, un guide, un répertoire, des fiches pédagogiques, des dossiers, ont été diffusés et mis à disposition sur le site Internet du CAC.

Formations.

Le Collectif projette de développer en 2015 et 2016 des actions de formation, allant de journées de sensibilisation à des formations plus approfondies, pour aider les associations à comprendre et partager les analyses, travailler sur les formes de la participation citoyenne au niveau local, réfléchir avec des élus et des fonctionnaires territoriaux à des démarches partenariales. Ce travail pourra être partagé avec des réseaux membres du collectif et des organisations de formation des élus ou de fonctionnaires territoriaux.

Mobilisation

Depuis sa création, le Collectif estime la mobilisation des associations citoyennes indispensable pour faire reconnaître leur action au service de toute vie en société: assurer le lien social, préparer la transition écologique, développer la participation et l'éducation citoyenne, défendre les droits fondamentaux. Plusieurs appels ont recueilli au total plus de 10 signatures. Les militants du Collectif ont organisé plus de 50 manifestations ou mobilisation locales depuis 2 ans. Ils participent également à de nombreuses actions communes avec d'autres (TAFTA, Alternatiba, etc.). En 2015 trois types d'actions ont eu lieu ou sont prévues :

Donner une nouvelle dimension au printemps des associations citoyennes. Il a été décidé d'organiser un nouveau «**Printemps des associations citoyennes**», afin d'informer largement les associations, citoyens, élus., réfléchir collectivement aux solutions alternatives, mettre en réseau les initiatives locales pour favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation, créer une culture commune, interpellier les pouvoirs publics.

L' A.M.i dans les régions



Ile de France

Comité A.M.i 92
et Ile-de-France

Maison des Associations
11, rue Anciennes Mairies

92000 NANTERRE

Tél: 01 47 25 53 12

amiidfet92@free.fr

Lundi de 14h à 17h

Permanences téléphoniques :

Lundi à vendredi de 14h à 17h

Mobile : 06 19 22 83 31

Comité A.M.i 94

Maison des Associations

1, Passage du Moustier

94800 VILLEJUIF

Tél : 06 19 22 83 31

ami.94@free.fr

Permanences physiques :

Mercredi de 14h à 17h

Permanences téléphoniques :



Rhône-Alpes

Comité A.M.i 69

maison berty Albrecht

14, place Jules Grandclément 69100

VILLEURBANNE

Permanences téléphoniques:

mardi et vendredi de 14h à 16h30

04 78 54 78 18 et 06 52 23 35 14

amicomite69@gmail.com

Comité A.M.i de Vénissieux

Centre Social R. Vailland

5, rue Aristide Bruant

69200 VENISSIEUX

Mardi de 15h à 17h

Comité A.M.i 01

Chez Joelle DURANTON

Lieu-dit Patard

0140 MONTREVEL en Bresse

06 80 30 44 46

joelled74@orange.fr

Comité A.M.i 73

Maison des associations

67, rue St François de Salles

73000 CHAMBERY

amisavoie@gmail.com

06.52.80.42.82

En Rhône-Alpes

Biennale 2015 des associations de Villeurbanne

L'A.M.i du Rhône était présente à la Biennale des Associations de Villeurbanne le 20 septembre. Cet événement important avec plus de 500 associations a contribué à faire connaître notre association, ses revendications, l'aide qu'elle peut apporter à la confection des dossiers MDPH et Sécurité Sociale, le soutien juridique auquel elle fait appel dans le cas de demandes complexes.

Les personnes qui se sont arrêtées au stand de l'A.M.i ont bien senti la différence entre une association gestionnaire et notre rôle revendicatif notamment pour l'insertion scolaire et professionnelle, la défense et la promotion d'un système de protection sociale

qui garantit le droit à la santé pour tous. La revendication de ressources décentes, ainsi qu'une compensation des surcoûts dus à la maladie ou au handicap sans plafond de ressources a retenu l'attention de plusieurs visiteurs. Cela a été aussi l'occasion de rappeler notre bataille pour l'accessibilité notamment pour le métro lyonnais.

Notre présence a permis aussi de resserrer les liens avec le monde associatif de Villeurbanne, d'être plus visibles.

Plusieurs contacts ont été pris. Gageons qu'ils soient prometteurs pour l'avenir de l'A.M.i dans le Rhône.



En Gironde : une bonne année 2015

A ce jour, 25 adhésions nouvelles ... objectif 30

Notre campagne de recrutement lancée au printemps dernier porte ses fruits et nous espérons atteindre les 30 nouvelles adhésions en décembre prochain.

En renforçant notre conseil d'administration de 4 nouveaux membres, c'est un bon début. Il ne faut pas s'endormir sur ces premiers résultats encore insuffisants pour nous permettre d'améliorer sensiblement notre implantation et notre fonctionnement.

Cependant, comme de nombreuses associations, nos difficultés financières grandissent, notre dernier C.A s'est particulièrement penché sur ce problème et a pris un certain nombre de décisions déve-

loppées dans notre prochain bulletin départemental.

Le 5 septembre, nous avons tenu un stand à la Fête des associations de Pessac, le 12, nous avons fait de même à Bruges, le 13 au Forum de Bordeaux avec plus de 350 associations.



La 3ème Ronde des Arts s'est ouverte le 18 septembre à Cestas jusqu'au 27 septembre.

Cette exposition regroupe une vingtaine d'artistes dont deux tiers de personnes handicapées (peintres, sculpteurs, photographes, poètes, graveurs). Elle se tient dans une ancienne chapelle

spécialement aménagée par la ville de Cestas pour des expositions artistiques;

Le vernissage s'est tenu avec une chorale de Cestas dont la prestation a été vivement applaudie par les participants; La municipalité était représentée par son adjointe à la culture et plusieurs conseillers municipaux, avec plus de 80 personnes qui nous ont honorés de leur présence. Le lendemain, l'A.M.i 33 tenait une conférence sur l'Emotion et son rapport avec l'Art., animée par nos amis Sylvie FOURNIER, animatrice en psychologie et Eric HERVIEU, hypno thérapeute, avec la présence d'une soixantaine de personnes.



L' A.M.i dans les régions

En Ile de France

Le 21 juin, trois festivités à Villejuif

Une municipalité qui regroupe les festivités.

Le jour de la fête de la musique, la municipalité de Villejuif a décidé de regrouper trois festivités.

Avec la fête de la musique, ce fût celle des associations et celle de l'été.

Chaque festivité se dérou-

lait dans un endroit différent.

La fête des associations était installée dans le parc Pablo Neruda situé derrière la mairie.

Chaque association pouvait présenter son activité et l'A.M.i 94 y tenait un stand.

L'A.M.i a fait une démonstration interactive sur la déam-

bulation à la canne blanche pour montrer au public comment une personne aveugle se déplace dans la ville.

Cette démonstration n'a attiré que très peu de candidats. Celles et ceux qui s'y sont lancés sont repartis satisfaits de cette expérience.

Rémi WAGNER



au Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes – Salle Laroque 14 avenue Duquesne 75007 PARIS

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – FDFA vous convie à son 7^{ème} forum national ayant pour objectif de promouvoir une

approche transversale et interdisciplinaire entre les différents acteurs de la lutte contre les violences envers les femmes afin que soit pris en compte le handicap comme facteur aggravant des violences.

Deux tables rondes permettront de poser la pro-

blématique particulière de l'intersectionnalité du genre et du handicap dans les questions de violences et d'appréhender « l'impensé du handicap » (Charles Gardou) et l'impensable des violences envers les femmes handicapées.

Des moyens pour faire vivre l' A.M.i

Depuis une quinzaine d'années, le comité 71 s'est impliqué dans la collecte de bouchons de liège et des radiographies, ce qui montre également l'investissement de ses membres dans le développement durable :

- ◆ Les produits récoltés avec le liège permettent au comité 71 de financer une partie de ses dépenses de fonctionnement.
- ◆ Depuis trois ans, les produits des collectes de radios sont reversés



au siège national pour lui permettre de faire face à ses difficultés financières après l'abandon de l'Etat.

Merci à ceux qui nous aident à accomplir ces missions :

- ◆ Les communautés de com-

munes et les agents chargés du tri des déchets ;

- ◆ Les cabinets de radiologies ;
- ◆ Les caves coopératives et les nombreux viticulteurs bourguignons ;
- ◆ La Vitrine médicale à Bourg-en-Bresse ;
- ◆ Les amis de la région de Chauffailles ;
- ◆ Michèle, Daniel, Maurice, Patrick, ... et les nombreux autres collecteurs du Mâconnais.

A Orléans : une journée en fête

Comme chaque année, notre comité a participé activement à la journée en fête organisée par la municipalité d'Orléans. Malgré un temps maussade, nous avons noué quelques contacts.

Nous avons distribué notre plaquette aux personnes venues

nous rendre visite sur notre stand,

Certaines d'entre elles doivent revenir nous voir lors de nos prochaines permanences.

Nous avons réalisé une vente de crêpes effectuées par une de nos adhérentes, ce qui nous a

permis d'agréments nos finances.

Que toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette manifestation soient remerciées.

Prosper FESCHAUD



Aquitaine Comité A.M.i 33

Mardi et jeudi de 10h à 16h
Lundi, mercredi, vendredi sur RDV
42, rue P.L Lande
33000 BORDEAUX
Tél: 05 56 31 89 66
amiqironde@gmail.com

Comité A.M.i de PESSAC
Maison des Associations Bureau 3
Mercredis 9h30 à 12h
19, avenue Pierre Wiehn
33600 PESSAC
Tél: 05 56 46 26 01

Comité de BEGLES
Mardis de 14h à 16h
Maison des Associations
7, rue Lucien Lerousseau
33130 BEGLES

Comité de la Route du Médoc à BRUGES (33520) jeudi 14h à 16h
au Forum des associations –salle 9
- 1er étage - locaux accessibles
05 56 16 17 90



Bourgogne Comité A.M.i 71

172, rue de la Chanaye
71000 MACON
Tél: 03 85 34 34 59
amicd71@gmail.com



Centre Comité A.M.i 37 & 45

p.feschaud@wanadoo.fr
02 38 66 78 43
Maison des Associations
46, r Ste Catherine 45000 ORLEANS



Correspondants

Henry DEY

14 rue du Pont
09200 MOULIS
Tél: 05 61 04 88 57

Danièle VANSTEENBERGHE

Le Port épique - 6 rue des Bois
93390 CLICHY s/s BOIS
Tél: 01 43 51 93 59
dan.vansteen@wanadoo.fr

Communiqué
de l'AMUF

L'agression scandaleuse de la FHF contre les urgentistes et les PH

La Fédération Hospitalière de France, censée représenter le monde hospitalier, vient de décider d'engager un recours au Conseil d'Etat contre l'accord signé par la Ministre de la santé avec l'alliance AMUF-CGT concernant le temps de travail le 22 décembre 2014.

Nous rappelons que cet accord découle directement de l'application de la directive européenne sur le temps de travail à laquelle la France devait se conformer depuis de nombreuses années. La FHF serait-elle au-dessus de la législation européenne ? La FHF se prend-t-elle pour un parti politique afin de servir la droite ?

Les urgentistes font partie de la communauté hospitalière et se demandent à quel titre une organisation institutionnelle qui a pour mission de les représenter peut se permettre une telle attitude. Sa démarche actuelle remet en cause sa légitimité. Refuser d'appliquer un texte voulu par le gouvernement par le pouvoir politique est un acte inadmissible et prouve une fois de plus que le lobbie des présidents de CME, qui sont contre les urgences, se sentent au dessus de la Loi.

L'AMUF rappelle que ce dispositif a vocation à s'étendre aux autres spécialités dans le cadre des discussions pilotées par la mission Le Menn.

Nous demandons à la Ministre de la santé de prendre toutes les mesures pour que les directeurs d'établissements, fonctionnaires sous sa responsabilité, mettent en application sans délai l'instruction publiée le 20 juillet 2015 déclinant les modalités de mise en œuvre de la circulaire du 22 décembre 2014.

Contacts presse :

Patrick Pelloux [06 80 40 09 08](tel:0680400908)

Christ. Prudhomme [06 83 25 98 90](tel:0683259890)

Premier pas pour faciliter la gestion des associations

Le Mouvement associatif se félicite de l'adoption de l'ordonnance de simplification de la vie associative lors du conseil des ministres du mercredi 22 juillet 2015. Cette ordonnance fait suite à la loi ESS parue le 31 juillet 2014 qui prévoyait la possibilité pour le gouvernement de légiférer sur ces aspects. Elle comporte quelques avancées positives propres à simplifier la vie des associations :

Elle prévoit la **mise en place d'un formulaire unique de demande de subvention auprès des pouvoirs publics**, ce qui devrait contribuer à réduire les contraintes administratives des associations. Le Mouvement associatif espère que cette simplification concernera l'ensemble de la procédure de gestion de la subvention, dont les bilans. Il conviendra aussi de s'assu-

rer que cette mesure s'applique bien à toutes les autorités administratives, y compris celles en charge de la gestion des Fonds européens.

La simplification des modalités de l'appel à la générosité publique est aussi une avancée intéressante contenue dans l'ordonnance, en particulier pour les petites associations ayant un faible niveau de collecte de financement privé. Ces dernières ne seront plus soumises aux mêmes obligations que celles ayant un volume de dons important.

Enfin, l'ordonnance marque une **volonté d'encourager le fédéralisme des associations** en donnant la possibilité à toute association sportive affiliée à une fédération agréée de bénéficier des avantages de cet agrément. Nous souhaiterions que cette mesure consti-

tue un premier pas vers une généralisation à toutes les fédérations associatives organisées sous cette forme.

Compte-tenu de l'importance que revêt l'enjeu de simplification pour les associations, Le Mouvement associatif espère que le chantier ouvert avec la loi ESS ne se limitera pas à cette ordonnance, l'ambition politique affichée laissant envisager une plus large réforme. Il rappelle l'importance que les décrets d'applications afférents à cette ordonnance soient publiés dans les meilleurs délais, pour permettre aux associations de bénéficier rapidement des dispositions qui y sont liées.

Contact presse :

Virginie Senizergues

07 82 07 97 96

virginie.senizergues@kalaapa.com

Fermer des services d'urgences n'est pas la solution

Communiqué de l'AMUF :

La solution pour les urgences serait selon certaines interprétations du rapport Grall de fermer les services d'urgences dit à faible activité, soit plus de 10 % des services existants.

Alors que ces 20 dernières années, de nombreux services ont été fermés, l'AMUF considère que descendre en dessous du seuil actuel de services existant mettrait la population en danger.

Certains évoquent la pénurie de médecins pour justifier cette proposition. Il faut savoir que cette pénurie a été sciemment créée depuis près de 30 ans pour justifier justement les restructurations et les fermetures de service. Par ailleurs cette pénurie s'est aggravée ces dernières années par la fuite et l'abandon du métier par un nombre croissant de collègues, jeunes et moins jeunes, face à la pénibilité et à la dégradation des conditions

d'exercice. Cela a d'ailleurs été la raison de notre mouvement de grève à la fin de l'année 2014.

La solution n'est sûrement pas de demander aux médecins généralistes qui connaissent également une situation démographique dégradée de se transformer en «médecins correspondants de SAMU».

Notre première exigence est d'appliquer sans délai le protocole d'accord sur le temps de travail avant d'éviter le départ de nouveaux médecins et de pouvoir rendre le métier plus attractif pour les jeunes.

Deuxièmement, il faut former plus de médecins urgentistes et adapter les quotas par région aux besoins prévisionnels. La bonne option n'est pas de créer une nouvelle spécialité, comme cela semble se dessiner sous la pression des hospitalo-universitaires, mais de maintenir le système actuel est

ciblant les postes prioritaires avec des embauches directement sur le statut de praticien hospitalier avec une accélération de carrière. En effet comment accepter que certains de nos jeunes collègues se voient proposer comme premier emploi, des CDD de 3 mois ! Si l'objectif était de les faire fuir, on ne s'y prendrait pas mieux.

Enfin, nous demandons maintenant depuis 10 ans de créer des pôles territoriaux d'urgence avec des équipes de médecins exerçant sur plusieurs sites, à l'instar de ce qui est déjà fait dans le Vaucluse depuis plusieurs années, afin de maintenir les sites de proximité en lien avec le site de référence.

En conséquence, l'AMUF demande le maintien de tous les services d'urgences existant actuellement en France.

Contacts AMUF :

P. Pelloux [06 80 40 09 08](tel:0680400908)

C. Prudhomme [06 83 25 98 90](tel:0683259890)

(?)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
1	Michel																											
2	SIMONET																											
3	7270																											
4																												
5																												
6																												
7																												
8																												
9																												
10																												
11																												
12																												
13																												
14																												
15																												
16																												
17																												
18																												
19																												
20																												

Coin lecture

Jean n'a pas un « vrai boulot ». Il aide des personnes handicapées. Enfin... c'est sa mère qui dit que ce n'est pas un vrai boulot... Mais Jean, lui, veut être avec ces vacanciers, ceux qui étaient dit « normaux » et qui, suite à un traumatisme, ont sombré dans l'alcool, dans la folie, dans leur solitude.



Jean fait de plus en plus de crises d'angoisse, l'avion l'obsède. Il a peur lui aussi de devenir, un jour, l'un de ces vacanciers en bout de course.

Horizontalement :

- Sortes d'individus - fond de cuve - iras - type de carte - commence au début
- Ligne énigme
- Race de magasin - oreilles usées - 18 à la pendule - bébé du poitevin - secouée - chiffre d'affaire - feinta
- Ligne énigme
- Entre N et Q - sans droit - insecte du bétail - coucou d'Am. du Sud - conjoint
- Ligne énigme
- Centres d'intérêts - fin de droit - optée - à elle - patron des employés
- Ligne énigme
- <lit d'argot - fourneau du chef - fin de soirée - coeur de dame
- Ligne énigme
- Dit sa consternation - niveau au dessus du sol - fin de soirée - as -vieux service - répartition
- Ligne énigme
- Frictionné - vieux sodium - tiens dans la main - malfaçons
- Ligne énigme
- <ne resterai pas - nouvelle à propager - pouffé - su faire - entre toi et moi - espace temps
- Ligne énigme
- Presque six - gamme - figures de jeu - logis de portée - travail d'hommes de lettres
- Ligne énigme
- Retournées à leur place - puissance maximum - fricasses - sorte de gammas
- Ligne énigme.

Verticalement :

- Vidée de la barge - ^actions rythmées - douceur du pain
- Envol - acceptes le travail
- Protestataire - ^ exaspéra
- Châtié - verre bleu du cobalt - l'orée du Sahara
- Petite créature du ciel - veillées - a elle
- Mesure jaune - navrer - or
- Convoitises - cité de carnaval - alcool de céréales - noyau de coing
- Paraphe - collaborent - HS
- Type de grève - éloigna - symbole national - salés
- Dit - apparais un peu - pige - occupé brièvement
- Arrivée - avec - noix en GB - voulues sur la fin
- ^case d'élevage - levée - prénom M. - ^intrusion
- ^ quémangent - plante à soupe
- Initiation à la parole - pétrir à moitié - ^trop de mandats
- Ouvertures l'appétit - mèche têtue - à payer - vis
- Couleuvre - ^échelle du savoir - club réputé - langue de shah
- ^capitale de l'Elam - a elle - l'or - le cuivre
- ^ palpé - bandes où rouler - ^à la tienne
- Point final - centre de formation - lac du haut - jardinier
- Pillage - illégitime - unit - uni
- Fait briller - interrompis
- Support cadencé - sans vie - engin de sport - charpente
- Animateur (Stéphane) - ici - être figé - 2/5 du quart - départ immédiat
- Caisse à musique - sujet de rumeur - pas libre - caché
- ^ drogue - formée par le calcaire
- Panoplies - choisis pour la vie - incité
- Cube de hasard - intimidé - bouquine - parmi
- Laps de temps - chaume - chevalier du roi - ^déconsidéré
- 29.

Grille devinette 4: Après avoir rempli toutes les cases blanches, vous aurez ainsi reconstitué lisiblement de G. à D. le texte énigme (ajoutez-y la ponctuation en ignorant aussi les mots mal coupés), uniquement sur les lignes horizontales paires absentes de définition. Privilégiant le libellé

Rions un peu



Dans les médias

Les services du Conseil départemental 71 accessibles aux personnes

Le Département de Saône-et-Loire est le 2ième département français, après le Jura, à faire bénéficier de cette accessibilité des services aux personnes sourdes et malentendantes.

C'est en effet le Jura qui a été pionnier. Logique, la société qui met le dispositif en place, Accéo, est née dans ce département.

Son directeur développement, Dominique Ruault, est venu ce jeudi matin faire une présentation à l'espace Duhesme du Conseil Départemental. « Nous répondons en moins de 30 secondes à 95% des appels » a-t-il indiqué. Le progrès est donc au rendez-vous.

Ce service gratuit peut être utilisé par toute personne sourde, malentendante ou connaissant une déficience auditive (qu'elle utilise ou non la langue des signes) pour joindre les services du Département, effectuer des formalités administratives, ou être informé dans le respect de la confidentialité des échanges.

Au plan national, il peut faciliter la vie des 10% de la population française atteinte de ce handicap.

La transcription de la parole se fait de manière instantanée par langue des signes via une webcam. La transcription est également écrite. Le personnel formé est capable, après 2 ans de formation, de transcrire 200 mots à la minute.

L'objectif d'Accéo est d'équiper tant les collectivités que les entreprises. L'idée est d'ailleurs venue, il y a 10 ans, d'un groupement d'entreprises qui souhaitait aménager des postes de travail.

Le dispositif arrive donc dans les collectivités et les services publics. « L'hôpital de Metz est le 1er hôpital de France équipé. 6 800 opticiens affiliés à la MGEN vont être équipés dans quelques mois » a précisé le directeur du développement.

Une belle croissance assurée pour cette société qui compte une centaine de collaborateurs et envisage d'embaucher jusqu'à 30 personnes par an.

Pour Michel Moureau, président de l'association Culture et Langue des signes Ferdinand Berthier, cette nouveauté est évidemment une aubaine, un vrai progrès : « je peux traiter en direct avec les personnes. L'idéal serait que le Département conclut des partenariats avec les villages et les petites villes pour que nous ayons accès à ce service dans tous les services publics. »

L'on sait déjà que le dispositif est proposé aussi aux commerçants. Pour le commerce de centre ville, Accéo installe le service pour 95€/an. Une somme très modeste pour faciliter grandement la vie des sourds et malentendants. Souhai-

tons un déploiement rapide et massif.

Comment ça marche ?

- 1 - aller sur : www.saoneetloire71.fr/accessibilite
- 2 - télécharger l'application **Accéo**
- 3 - l'opérateur contacte les services du Département et traduit en simultané la conversation.

Source: Rodolphe Bretin
www.macon-infos.com



(?)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
1		Michel		M	A	L	E	S		V	E		G	A	Z	E	R	A	S		C	B	N		D	E			
2		ON				N	E		P	E	U	T		P	A	S		L	A		D	E	L	O	G	E	R		
3	E	D		R	G			V	I		A	N	O	N		E	M	U	E		C	A		R	U	S	A		E
4	C	E	T	T	E			I	N	T	R	U	S	E		R	E	S	T	E		I	N	T	I	M	E		
5	O	P		I	L	L	E	G	A	L	E		T	A	O	N		A	N	I		N		H	O	M	M	E	
6	P	A	R	F	O	I	S		S	A		P	E	R	S	I	S	T	A	N	C	E		P	E	U	T		
7	E	R		I	T		F		E	L	U	E		S	A		D	I	R	L	O		S		E				
8	E	T	R	E		D	R	A	M	A	T	I	Q	U	E		P	O	U	R	T	A	N	T		Q	U		
9		A		R	E	I	C	U	P				P	I	A	N	O		E	E		A	M		L				
10	E	L	L	E		S	O	I	T		P	H	Y	S	I	Q	U	E		O	U		M	O	R	A	L	E	
11	S		E		H	O	L	A		E	E						U	N		S	T	O		T	R	I			
12	N	O	U	S		L	U	I		A	C	C	O	R	D	O	N	S		L	E		M	E	R	I	T	E	
13	A	B	R	A	S	E		T		N	A	T	R	I	U	M		A	I		V	I	C	E	S		O		
14	D	E		F	O	R	G	E	R		N	O	T	R	E		C	A	R	A	C	T	E	R	E		E	N	
15		I	A	R	I		I	N	F	O		R	I		P	U		R	E	T		O		A	N				
16	E	S	P	E	R	A	N	T		Q	U		E	L	L	E		N	O	U	S		Q	U	I	T	T	E	
17			S		S	I		O	P	E	L		U		R	O	I	S		S	O	U	E		T	R	I		
18	M	A	I	S		N	O	U	S		S	O	M	M	E	S		H	E	L	A	S		B	I	E	N		
19	I		R	A	S	S	I	S	E	S		I		U	S	A		C	U	I	S		G	T		R	E		
20	E	N	C	H	A	I	N	E	S		A	V	E	C		N	O	T	R	E		D	O	U	L	E	U	R	

LA BONNE SOLUTION

Grille devinette 4 : la douleur :

On ne peut pas la déloger, cette intruse reste intime. Parfois sa persistance peut être dramatique, pourtant qu'elle soit physique ou morale nous lui accordons le mérite de forger notre caractère en espérant qu'elle nous quitte. Mais nous sommes hélas bien enchaînés avec notre douleur.

Allocations

Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et compléments

(montants du 01/04/14 au 31/03/16)

- allocation de base : 129,99 €
- complément 1ère catégorie : 97,49 €
- complément 2ème catégorie : 264,04 €
- complément 3ème catégorie : 373,71 €
- complément 4ème catégorie : 579,13 €
- complément 5ème catégorie : 740,16 €
- complément 6ème catégorie : 1 103,08 €

Allocation Adulte Handicapé (AAH) et complément de ressources

(montants à partir du 01/09/15)

- AAH montant mensuel maximum : 807,65 €
- complément de ressources : 179,31 €

Prestation de Compensation du Handicap 1er élément aide humaine

(montant à partir du 01/01/15)

Aide humaine tarifs horaires

- emploi direct : 12,49 €/h
- service mandataire : 13,74 €/h
- service prestataire : tarif du service ou 17,77 €/h
- aidant familial dédommagé : 3,67 €/h
- aidant familial dédommagé si celui-ci cesse ou renonce totalement ou partiellement à une activité professionnelle : 5,51 €/h

D'autres informations sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

Victimes, défendez-vous

Si vous souhaitez connaître le dessous des cartes, contrôler les étapes de votre indemnisation, mettre la pression sur votre assureur ou demander l'arbitrage de la justice, bénéficiez de plus de 200 conseils d'avocats en téléchargeant gratuitement le guide des accidentés de la route.

Victimes d'un accident de la route, la loi du 5 juillet 1985 protège vos droits et tente de simplifier les étapes de votre indemnisation. Mais dans le même temps, cette loi confie votre sort entre les mains des assureurs qui négocient entre eux selon un processus qui vous échappe. Elle prévoit en effet que, pour les dommages corporels moyens ou graves, votre assureur de responsabilité civile transige votre indemnisation avec l'assureur de l'autre conducteur impliqué dans l'accident. Pour les blessures les plus légères, c'est votre assureur qui vous indemniserait.

Chaque compagnie d'assurance exerce donc à tour de rôle, selon les accidents, le rôle d'indemnisateur ou de représentant des victimes. Pour faire face à cette situation, les assureurs ont signé entre eux des conventions qui leur permettent d'éviter les con-

tentieux et de limiter leurs dépenses. Chaque année, la Fédération française des sociétés d'assurances se plaint d'ailleurs de la hausse des indemnisations accordées par les tribunaux aux victimes de la route et les compagnies exercent une pression constante sur leurs experts et leurs régleurs pour réduire les sommes accordées aux

Certains peuvent être sensibles aux intérêts des assureurs qui sont souvent leurs plus gros clients. Et malheureusement, aucune loi en France ne contrôle ce type de conflit d'intérêt

Cette domination des assureurs peut nuire aux intérêts des victimes, réduire sensiblement leur indemnisation.

LE CABINET JEHANNE Collard et Associés est né d'une volonté farouche et d'un combat personnel. Celui de Jehanne Collard qui a été elle-même gravement blessée dans un accident de la route. Auteur de nombreux ouvrages, Jehanne Collard se bat au quotidien, depuis vingt ans, devant les tribunaux, dans la presse et les médias pour faire progresser les droits des victimes.

Le cabinet est composé de trois associées, entourées de collaborateurs et juristes qui partagent une même implication et une même éthique : défendre exclusivement la cause des victimes. Cet engagement se nourrit d'un dialogue constant avec tous les professionnels du dommage corporel : médecins, experts, personnel hospitalier, magistrats.



Guide du Droit des Victimes

victimes.

Par ailleurs, il arrive fréquemment que les véhicules impliqués dans un accident soient assurés par la même compagnie ou par des compagnies appartenant au même groupe. Tout cela fausse inévitablement la négociation. Votre assureur sera amené à défendre les intérêts du groupe ou de la communauté des assureurs avant de défendre les vôtres. Ajoutons que beaucoup des professionnels que rencontrent les victimes d'accidents ne sont pas totalement indépendants.

Une nouvelle présidente pour l'AGEFIPH

Madame Anne BALTAZAR est élue Présidente de l'Agefiph.

L'Assemblée Générale de l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) s'est réunie, le jeudi 10 septembre 2015 pour désigner son Conseil d'administration qui a élu sa nouvelle Présidente.

Madame Anne BALTAZAR a été élue Présidente pour une durée de trois ans pour cette 10^e mandature (membre du collège salariés). Elle succède à Madame Odile MENNETEAU (membre du collège Employeurs), qui occupait cette fonction depuis septembre 2012.



Secrétaire confédérale de Force Ouvrière (qu'elle a rejoint en 1986), en charge du Secteur Économie sociale - Égalité professionnelle - Handicap - Logement social - Diversité, elle est également membre du Conseil Economique Social et Environnemental. Madame BALTAZAR est informatrice de formation.

Consciente des enjeux auxquels l'Agefiph est confrontée (adaptation de son offre d'intervention, territorialisation) et des chantiers à ouvrir ou revisiter (formation, partenariats), et attentive à la forme particulière de gouvernance de cet organisme (paritarisme élargi), elle s'est engagée à œuvrer pour renforcer l'Agefiph en tant qu'acteur majeur de l'emploi des personnes handicapées.

Le Préfet en visite au siège de l'A.M.i71

Le service civique, une expérience positive pour les jeunes et les structures accueillantes

Gilbert Payet, préfet de Saône-et-Loire, a rencontré un jeune volontaire en service civique à l'association A.M.i71.

Le "Service civique" est un dispositif qui permet à un jeune entre 16 et 25 ans, sans condition de diplôme ou de qualification et sur la base du volontariat, de s'engager pour plusieurs mois sur des missions d'intérêt général dans une association ou une institution.



Depuis 5 ans, l'association A.M.i71 (Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés de Saône-et-Loire) a accueilli 8 jeunes volontaires sur différentes missions (informatique, collectes de bouchons ou radio, Printemps du Handicap, travail de mémoire...). 4 filles, 4 garçons dont la durée des contrats a varié de 1 an pour le plus long à 6 mois pour le plus court.

Cette année, l'AMi71 a accueilli deux jeunes volontaires à un service civique : Laurent Simonet, 20 ans, qui sortait d'un IUT et s'est occupé du Printemps du H et Emeric Lemoine, 18 ans, qui, en attendant d'intégrer une faculté de philosophie à la rentrée prochaine, a participé au colossal travail de mémoire entrepris par l'AMi pour

ses 80 ans l'année prochaine ([voir notre article à ce sujet](#)).

Depuis le 1er juin, le service civique est universel, le chef de l'Etat s'est engagé à proposer une offre à tout jeune qui souhaite s'engager dans ce dispositif. Cet objectif nécessite une forte mobilisation de tous les acteurs. Dans le cadre de ce renforcement, Gilbert Payet, préfet de Saône-et-Loire, s'est rendu au siège de l'A.M.i où il

a pu s'entretenir avec Emeric et les responsables de l'association. Après avoir entendu Annie Longet-Thierry, présidente de l'A.M.i71, qui lui a présenté l'association, aidée d'Emeric désormais très au



fait de son histoire, la discussion a porté sur différents aspects du service civique : difficultés à monter un dossier, bon déroulement une fois l'agrément obtenu, importance du tutorat, témoignage du jeune, problèmes potentiels de transport et d'hébergement pour le jeune qui ne vit pas sur place, l'objet de la mission... Beaucoup de points ont été évoqués.

Au sein de l'A.M.i71, le bilan est positif tant du côté des jeunes que du côté de l'équipe, et ceci depuis le début.

A une question posée à propos du monde associatif et du sens civique, Emeric a répondu qu'il a tout appris sur le monde associatif dans la mesure où il ne le connaissait pas (il n'avait que 18 ans à son arrivée à l'A.M.i). Quant à son sens civique, il avait déjà bien réfléchi à la question avant et son engagement a confirmé ses convictions.

Source : Geneviève MARTIN
Mâcon Infos

Quelques chiffres

- 256 jeunes se sont engagés dans le service civique en Saône-et-Loire entre le 1er août 2010 et le 31 décembre 2014. C'est peu par rapport au reste de la Bourgogne (1 4 %) .
- 15% ont un niveau II ou I (contre 3% de la population globale du département), 21% de niveau III (contre 7%), 38% de niveau IV (contre 22%), 4% de niveau V (contre 21%) et 22% ont CAP, BEPC seul ou aucun diplôme (c o n t r e 4 6 %) ,
- Presque 60% étaient à la recherche d'un emploi à la signature du contrat.

Sur le plan national

- 85 000 jeunes se sont engagés au 9 mars 2015
- 89% ont une opinion favorable,
- 75% des anciens volontaires ont un emploi ou sont en formation,
- 81% disent que l'expérience a renforcé leur sens civique,
- L'objectif 2015 s'élève à 70 000 volontaires pour atteindre les 170 000 en 2017.

Les français ont pour 90% une opinion favorable du service civique.

Le Service civique a accueilli, en 5 ans, 375 jeunes handicapés, dont 150 en 2014 et probablement plus de 200 en 2015. « *Nous pouvons faire beaucoup mieux, a précisé François Chérèque, président de l'Agence du service civique.* »

